

En vertu de l'article 35 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPÉDE), le ministre publie, au moins une fois par année, un sommaire des transactions effectuées l'année précédente.

Le sommaire des transactions 2015 présente ainsi l'ensemble des transactions effectuées entre les entités inscrites au marché du carbone du Québec et de la Californie entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

Celles-ci sont le résultat d'une entente de gré à gré entre les entités inscrites au système ou d'une transaction de produits dérivés effectuée via la bourse Intercontinental Exchange (ICE). Les informations consignées dans ce rapport proviennent des données rapportées dans le système de suivi des droits d'émission CITSS.

Le tableau suivant regroupe les transactions réalisées en deux : les unités d'émission et les crédits pour réduction hâtive, et les crédits compensatoires. Les données sont tantôt ventilées selon les millésimes, tantôt réparties selon les protocoles de projets de crédits compensatoires. On y présente le nombre de transactions ainsi que la quantité de droits échangés.

Lorsqu'un prix valide est disponible pour la transaction, il apparaîtra dans le calcul du prix moyen pondéré. Ce rapport sommaire 2015 est présenté conjointement avec le California Air Resources Board.

#### Sommaire des transactions 2015

Unités d'émission et crédits pour réduction hâtive	Transactions avec prix				Transactions sans prix <sup>1</sup>		Total	
	Nombre de transactions	Quantité de droits	Prix moyen pondéré		Nombre de transactions	Quantité de droits	Nombre de transactions	Quantité de droits
			en dollars américains	en dollars canadiens				
2013	87	6 384 840	12,51 \$	16,17 \$	81	4 446 735	168	10 831 575
2014	248	29 417 240	12,62 \$	16,35 \$	116	8 158 229	364	37 575 469
2015	444	112 920 654	12,68 \$	16,88 \$	142	16 812 552	586	129 733 206
2016	44	21 981 727	12,72 \$	16,94 \$	1	80 000	45	22 061 727
2017	60	20 699 004	12,65 \$	16,73 \$	4	681 393	64	21 380 397
2018	62	27 542 556	12,61 \$	16,82 \$	7	3 290 000	69	30 832 556
Crédits pour réduction hâtive	0	0	-	-	1	7 500	1	7 500
<b>Sous-total</b>	<b>945</b>	<b>218 946 021</b>	<b>12,66 \$</b>	<b>16,77 \$</b>	<b>352</b>	<b>33 476 409</b>	<b>1 297</b>	<b>252 422 430</b>

Crédits compensatoires	Transactions avec prix				Transactions sans prix <sup>1</sup>		Total	
	Nombre de transactions	Quantité de droits	Prix moyen pondéré		Nombre de transactions	Quantité de droits	Nombre de transactions	Quantité de droits
			en dollars américains	en dollars canadiens				
<b>Californie</b>								
Forestiers (États-Unis)	257	16 775 229	9,99 \$	13,24 \$	134	7 372 646	391	24 147 875
Forestier urbain	0	0	-	-	0	0	0	0
Destruction de SACO	218	7 142 108	10,68 \$	13,66 \$	171	5 227 843	389	12 369 951
Lisier	149	1 820 095	10,28 \$	13,42 \$	41	537 850	190	2 357 945
Méthane minier	21	685 217	10,32 \$	13,38 \$	13	572 162	34	1 257 379
<b>Québec</b>								
Destruction de SACO	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
Lieux d'enfouissement - Destruction du méthane	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
Lisier - Destruction du méthane	0	0	-	-	0	0	0	0
<b>Non spécifié<sup>2</sup></b>	<b>3</b>	<b>177 175</b>	<b>10,24 \$</b>	<b>13,73 \$</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>177 175</b>
<b>Sous-total</b>	<b>648</b>	<b>26 599 824</b>	<b>10,20 \$</b>	<b>13,37 \$</b>	<b>359</b>	<b>13 710 501</b>	<b>1 007</b>	<b>40 310 325</b>

<b>Total droits d'émission</b>	<b>1 593</b>	<b>245 545 845</b>	<b>12,39 \$</b>	<b>16,40 \$</b>	<b>711</b>	<b>47 186 910</b>	<b>2 304</b>	<b>292 732 755</b>
--------------------------------	--------------	--------------------	-----------------	-----------------	------------	-------------------	--------------	--------------------

N/A : Ce code indique que les données ne sont pas diffusées en raison d'un nombre trop restreint de transactions. Ces transactions sont dès lors rapportées dans la catégorie «Non spécifié» (voir 2).

1. Les transactions peuvent être associées à un prix de zéro lorsqu'elles font partie d'une vente entre entreprises liées (par exemple entre filiales) ou le prix peut ne pas être représentatif de la valeur s'il inclut d'autres considérations que le coût des droits d'émission échangés, ces transactions sont alors indiquées dans la section «Transactions sans prix».

2. Les transactions dites «Non spécifié» ont été identifiées ainsi pour des raisons de confidentialité. Par exemple, si ces transactions avaient été placées dans leur catégorie initiale, elles auraient potentiellement permis au public de déceler des informations sur les parties impliquées dans la transaction.